

VILLE DE MORSANG-SUR-ORGE

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 AVRIL 2018

2018.02

Présents : Mme **RAUZE**, Mme **ARASA**, M. **VAN LEEUW**, Mme **LENFANT**, M. **BRUN**, Mme **BOUCHON**, M. **BERTHOU**, Mme **SAINT-HILAIRE**, M. **LAFAGE**, Mme **LEPERS**, Mme **GIOVANNINI**, M. **MONTOYA**, M. **GUENVER**, M. **LAURENT**, Mme **LEMPERRIERE**, M. **DUDIOT**, Mme **MARSAL**, Mme **CARVALHO**, Mme **LEULLIER**, M. **PRANAL**, M. **ZIGA** (*à partir de 20h40*), M. **NACHIN**, M. **MARSOLLAS**, Mme **DURANTON**, M. **CHARNET**, Mme **NAÏT-KACI**, Mme **LEBOUC**, Mme **GAUDIN**

formant la majorité des membres en exercice

Excusés représentés :

Mme **SAINT-FELIX** donne pouvoir à Mme **MARSAL**
Mme **LOICHOT** donne pouvoir à Mme **RAUZE** (*à partir de 20h55*)
Mme **HAZOUT** donne pouvoir à Mme **CARVALHO**
M. **ZIGA** donne pouvoir à Mme **RAUZE** (*jusqu'à 20h40*)
M. **GAULTHER** donne pouvoir à Mme **BOUCHON**
Mme **MERMAZ** donne pouvoir à M. **LAFAGE**
Mme **BAQUÉ-VIARDIN** donne pouvoir à Mme **DURANTON**

Absents :

Mme **LOICHOT** (*jusqu'à 20h55*)
M. **DICKO**

Secrétaire de séance : M. **NACHIN**

En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions n° 2018-46 à 2018-57 prises en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * * * *

Madame le Maire propose, avant d'ouvrir la séance, de respecter une minute de silence en hommage aux quatre victimes des attentats de Carcassonne et Trèbes, le meurtre de Madame Mireille Knoll et ce afin de continuer à œuvrer pour combattre tous les terrorismes.

Ouverture de la séance : 20h35

I - FINANCES

Arrivée de Monsieur Gaëtan ZIGA.

C.M. du :
03.04.2018

OBJET : Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions relatives aux contributions directes du Code Général des Impôts,

Vu l'instruction comptable M 14,

Vu le Budget Primitif de la Commune pour 2018,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget tant en fonctionnement qu'en investissement et que l'imposition locale contribue à cet équilibre,

Présents : 28
Représentés : 5
Absents : 2
Pour : 33

DELIBERE et DECIDE

ARTICLE 1 : de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2018 tels qu'ils suivent :

- Taxe d'habitation : 17.98 %
- Foncier bâti : 19,83 %
- Foncier non bâti : 82.89 %

Les cotisations que la Commune versera aux organismes intercommunaux dont elle est membre sont intégrées dans les dépenses.

L'intervention de Madame le Maire sur le budget 2018 est annexée au présent compte-rendu (annexe 1).

C.M. du :
03.04.2018

OBJET : Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Budget Primitif 2018,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 6 mars 2018,

Vu l'instruction comptable M 14,

Présents : 28
Représentés : 6
Absent : 1

DELIBERE et

PROCEDE au vote du Budget Primitif de l'exercice 2018 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRES</u>	POUR	CONTRE	ABST	DEPENSES	RECETTES
020 Dépenses imprévues	/	/	/	/	/
021 Virement de la section de fonctionnement	27	/	7		1 700 000.00
024 Produits des cessions	27	5	2		550 000.00
040 Opération de transferts entre sections	27	/	7	313 608.00	829 161.10
041 Opérations patrimoniales	/	/	/	/	/
10 Dotations, fonds divers et réserves	32	/	2		600 000.00
13 Subventions d'investissement reçues	32	/	2		1 632 264.00
16 Emprunts et dettes assimilés	27	/	7	2 407 766.00	1 643 064.90
20 Immobilisations incorporelles	27	/	7	48 232.00	
21 Immobilisations corporelles	27	/	7	1 098 884.00	
23 Immobilisations en cours	27	/	7	3 086 000.00	
26 Participations, créances rattachées à des participations	/	/	/	/	/
<u>TOTAUX</u>				6 954 490.00	6 954 490.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	POUR	CONTRE	ABST	DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	27	5	2	4 080 254.00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	27	/	7	14 825 680.00	
013 Atténuations de charges	32	/	2		30 000.00
014 Atténuations de produits	32	/	2	572 774.00	
022 Dépenses imprévues	/	/	/	/	/
023 Virement à la section d'investissement	27	/	7	1 700 000.00	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	27	/	7	817 409.66	314 108.80
043 Opérations d'ordre de section à section	/	/	/	/	/
65 Autres charges de gestion courante	27	/	7	659 369.00	
66 Charges financières	27	/	7	831 686.00	
67 Charges exceptionnelles	27	/	7	27 450.00	
68 Dotations aux amortissements & provisions	27	/	7	11 751.44	
70 Produits des services	27	/	7		2 211 147.00
73 Impôts et taxes	27	/	7		14 051 341.00
74 Dotations, subventions et participations	32	/	2		6 674 459.00
75 Autres produits de gestion courante	27	/	7		198 985.30
76 Produits financiers	27	/	7		14 833.00
77 Produits exceptionnels	27	/	7		31 500.00
TOTAUX				23 526 374.10	23 526 374.10

TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT :**RECETTES : 6 954 490.00 €****DEPENSES : 6 954 490.00 €****TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT :****RECETTES : 23 526 374.10 €****DEPENSES : 23 526 374.10 €****TOTAUX GENERAUX :****RECETTES : 30 480 864.10 €****DEPENSES : 30 480 864.10 €**

II - VOIRIE

C.M. du :
03.04.2018

OBJET : Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications.

Délibération
N° 2018.07

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Présents : 28
Représentés : 6
Absent : 1
Pour : 34

DELIBERE et DECIDE :

1) D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2018 :

- 39,28 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 52,38 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 26,19 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

2) De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3) D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4) De charger Madame le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Clôture de la séance : 22h05

INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE
(Annexe 1)

Chers collègues,

Nous allons voter notre budget 2018. Avant de passer la parole à Caroline Saint Hilaire, quelques mots et repères. Notre budget 2018 sera, comme les précédents, on ne peut plus contraint. Comme toutes les collectivités locales et depuis bien des années, nous subissons les politiques d'austérité visant à la contraction, à marche forcée, des dépenses publiques utiles aux populations et au fonctionnement de nos services publics. Le gouvernement et ses soutiens se gargarisent aujourd'hui, que nos déficits publics, soient passés, nous disent-ils, sous le seuil des 3 %. Ah la belle victoire que voilà. Mais rares sont ceux qui se posent la question du prix payé. Combien de bureaux de postes, d'hôpitaux et de maternités fermés ? Combien de classes rayées de la carte scolaire ? Combien de services publics communaux amputés, sacrifiés ou privatisés. Après la vague de suppression des emplois aidés, combien de postes liquidés dans les CAF, dans la justice de proximité, nos perceptions, à pôle emploi, dans la prévention spécialisée ? Combien de recrutements qui ne se feront pas dans les EHPAD, nos centres pénitentiaires, nos commissariats, nos hôpitaux et maternités. Dans nos universités, nos écoles ou nos centres de loisirs. Combien d'associations de quartier sur la paille ? De clubs sportifs empêchés de se déployer. Combien de logements qui ne se construiront pas du fait des ponctions qui vont toucher les bailleurs HLM. D'équipements de proximité, d'investissements utiles pour l'environnement et les transports qui resteront dans les cartons. Combien de précarité d'existence engendrée, de détresse humaine étalée et d'injustices sociales exacerbées ? Combien d'entreprises privatisées de manière sèche, comme pour nos barrages hydro-électriques, ou rampante comme Aéroport de Paris ou la SNCF. Et justement, combien de milliers de km de dessertes ferroviaires vont être abandonnés sur l'autel de la rentabilité et de la concurrence ?

Et je n'évoque là que la colonne conséquences humaines et sociales, de la baisse de la dépense publique. Mais il y a l'autre colonne : celle des réjouissances. Du moins pour une infime minorité. Car il y a un autre versant à la dépense publique. Et celle-là, personne n'en parle. C'est le versant parasitaire. C'est le grand gaspillage. C'est la grande orgie. Elle pèse 340 milliards d'euros. Et je ne parle même pas du coût de l'évasion fiscale, qui est aussi de l'argent public détournée. Chaque année, de multiples manières, ce sont donc 340 milliards d'euros qui vont dans l'escarcelle des grandes entreprises, des banques ou des compagnies d'assurance. A coups de cadeaux fiscaux, d'exonérations ou d'allègements de, ce que les libéraux appellent des « charges ». C'est à dire ce qui contribue à répondre aux besoins humains et sociaux.

On n'est là au cœur de ce non-sens absolu qui postule qu'on fait du bien au pays, en faisant du bien aux nantis. On a beau faire toutes les démonstrations du monde. Montrer que nulle part ça marche. Que partout ça produit toutes sortes de désastres humains. Rien n'y fait. Rivés à leurs dogmes, les libéraux en réclament toujours davantage. Je lisais récemment un morceau de bravoure du Président du Conseil départemental de l'Essonne. Il se glorifiait, « d'avoir réalisé 80 M€ d'économies et d'avoir enregistré 70 M€ de recettes supplémentaires avec l'augmentation de la taxe foncière ». Moyennant quoi il y voyait les signes d'un rétablissement de la situation financière du Département. On atteint là une espèce de quintessence de l'absurdité du raisonnement libéral. On en vient à devenir fier de dépenser moins pour les Essonnais et à rouler les mécaniques pour les avoir ponctionnés plus ?

C'est peu dire que nous ne vivons pas dans le même monde. Car à Morsang, non ! je ne considère pas que dépenser moins pour les populations nous fait entrer dans un cercle vertueux. Je pense même de manière diamétralement opposée. Répondre aux attentes humaines et sociales et au bien commun, devraient être le seul moteur stimulant tous les niveaux institutionnels, tous les acteurs de la société, tous les financements. Malheureusement, on en est pas là et loin s'en faut. Il faut donc faire avec la réalité telle qu'elle est. Nous en avons débattu à notre séance précédente. Les collectivités locales payent cash l'austérité budgétaire. C'est donc très dur et très frustrant. Nous sommes contraints à des arbitrages douloureux. Mais à Morsang nous refusons les recettes mises en œuvre dans bien des collectivités. Ici nous n'augmenterons pas les impôts en 2018. Pas de services sacrifiés. Pas de privatisation. Nous aurons un appel à l'emprunt plus que modéré. Et nous allons continuer, avec les moyens qui sont les nôtres, à renforcer notre service public local, à investir dans notre patrimoine scolaire et sportif, à conserver notre priorité multiforme en faveur de l'enfance et de la jeunesse. A préserver toutes nos actions pour des solidarités et des fraternités agissantes.

Je passe maintenant la parole à Madame Saint-Hilaire.

* * * * *